# ${ m R}$ apport <u>de recherche</u>

### Régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école d'arts martiaux

#### Benoît Lenzen

Département des Activités Physiques et Sportives – Médecine du Sport, Université de Liège (Belgique) - ISEPK - Université de Liège Sart Tilman, Bât. B-21 - B-4000 LIEGE (Belgique) Tél.: int.-32-4-366.38.98 - Fax: int.32-4-366.29.01

E-Mail: <u>blenzen@ulg.ac.be</u>

### Robert Dejardin

Rue Lebeau, 4/021 - B-4000 LIEGE (Belgique) - Tél.: int.-32-498-78.28.58

E-Mail: robert de jardin@hotmail.com

#### Marc Cloes

Département des Activités Physiques et Sportives – Médecine du Sport, Université de Liège (Belgique) - ISEPK - Université de Liège Sart Tilman Bât. B-21 - B-4000 LIEGE (Belgique) Tél.: int.-32-4-366.38.80 - Fax: int.32-4-366.29.01

E-Mail: Marc.Cloes@ulg.ac.be

Article soumis le 20 juin 2003

<u>Résumé</u>: Dans les arts martiaux japonais traditionnels, la régulation de l'opposition ne repose pas sur les règles impersonnelles en vigueur dans les sports de combat. Partant de l'hypothèse qu'une régulation de contrôle émanant des enseignants et une régulation autonome initiée par les élèves contribuent conjointement à la résolution de ce problème concret, cette recherche a tenté (1) d'identifier et décrire les stratégies utilisées par les membres (féminins et masculins) d'une école privée traditionaliste afin de réguler l'opposition sur le tatami, et (2) de comprendre la rationalité qui les sous-tendait. Une analyse qualitative basée sur l'utilisation de plusieurs sources de données (entretiens, observations, documents divers) et d'une grille de lecture originale a révélé qu'indépendamment de leur sexe, les pratiquants les moins robustes étaient animés par un enjeu sécuritaire. Cet enjeu commun se doublait chez les hommes d'un enjeu symbolique de préservation de leur statut sexuel masculin, qui les conduisait à adopter des stratégies tacites d'évitement, contrairement aux femmes qui négociaient ouvertement avec leurs partenaires trop brutaux, en mettant en avant leur condition féminine. L'intervention pédagogique devrait tenir compte de l'existence d'une telle régulation autonome sexuée.

Mots clés: arts martiaux, régulation, opposition, mixité, stratégies

# Regulation of opposition and coeducation within a martial arts school

Summary: In Japanese martial arts, the regulation of opposition does not lie on impersonal rules as in combat sports. Assuming that a control regulation from the teachers and an autonomous regulation from the learners jointly contribute to the solving of this concrete problem, this study tried (1) to identify and describe strategies used by the members (male and female) of a traditional private school to regulate the opposition on the tatami, and (2) to understand the rationality underlying these strategies. A qualitative analysis based on the use of several sources of data (interviews, observations, various documents) and of an original model revealed that what gender considered, the weakest practitioners were driven by a security stake. This common stake was coupled for men with a symbolic stake of preservation of their male sexual status, driving them to adopt tacit avoiding strategies. On the contrary, women negotiated openly with their rough partners, putting their feminine condition forward. The pedagogical intervention should take the existence of such a sexed autonomous regulation into account.

Key words: martial arts, regulation, opposition, coeducation, strategies.

#### 1. INTRODUCTION

La sportivisation que les arts martiaux traditionnels ont connue dans les années soixante (Brousse, 2000) s'est accompagnée d'une série de mesures destinées à réguler l'affrontement. Dans chacune des disciplines concernées, qu'il convient désormais d'appeler sports de combat pour les différencier des activités originelles ayant conservé leur nature non compétitive (Terrisse, 2000), des règlements ont vu le jour et le regroupement en catégories de poids et selon le sexe a été généralisé (Frédéric, 1988). La régulation du combat repose donc en grande partie sur des règles « impersonnelles » (Kuty, 1998), édictées par les fédérations sportives et sur lesquelles les instructeurs et les pratiquants affiliés ont peu de prise. Négligeable dans un tel contexte (Kuty, 1998), la part de l'arbitraire semble davantage présente dans les écoles qui ont choisi de perpétuer un enseignement traditionnel privilégiant les dimensions spirituelle et éducative de la pratique martiale (Brousse, L'opposition y est censée se vivre sur le mode de la coopération et la solidarité dans les duos (Calmet, 2000) et dans la recherche d'un esprit à redécouvrir au sein des pratiques corporelles (Jeu, 1987). Les contraintes artificielles qui régulent pragmatiquement l'affrontement dans les sports de combat sont rejetées en signe d'opposi-

tion aux valeurs des sociétés occidentales (Clément, 1984), au profit de principes philosophiques souvent difficiles à comprendre ainsi qu'en témoigne le récit du philosophe Herrigel (1998). Nous faisons l'hypothèse qu'au sein de ces établissements, en l'absence de règles impersonnelles, une « régulation autonome » où les règles sont produites par les pratiquants eux-mêmes se développe parallèlement à une « régulation de contrôle » où les règles descendent du sommet vers la base (Reynaud, 1995). Dans cette perspective, pour comprendre comment les enseignants et les élèves contribuent respectivement à la résolution du « problème concret » de l'opposition avec le partenaire (Kuty, 1998), il serait donc indispensable de prendre en compte ces deux formes de régulation. Nous avançons également l'idée que le sexe constitue une variable incontournable dans un tel projet. Les différences entre les hommes et les femmes relevées dans la littérature, en termes de motifs de participation (Flood & Hellstedt, 1991; Koivula, 1999; White & Duda, 1994), d'agressivité (Duda, Olson & Templin, 1991; Tucker & Parks, 2001) et domination (Bourdieu, Summerfield & White, 1989) notamment, laissent augurer un effet du sexe sur la nature de la régulation autonome. À moins que, comme le suggèrent différents résultats qui minimisent l'influence de cette variable sur les représentations des adeptes de karaté (Trabal & Augustini, 2000) et les objectifs d'accomplissement des pratiquants d'aïkido et de judo (Gernigon & Le Bars, 2000) notamment, les disciplines martiales se singularisent également dans ce domaine. Notre objectif consiste donc à décrire, comprendre et expliquer comment se régule concrètement l'opposition entre des partenaires pouvant se distinguer à la fois par leur sexe et leur gabarit.

#### 2. MODÈLE THÉORIQUE

Une approche qualitative reposant sur un modèle théorique adapté nous paraît constituer le meilleur moyen de répondre à cette question de recherche. À notre connaissance toutefois, il n'existe pas dans la littérature centrée sur l'intervention en sport de modèle théorique prédéfini susceptible de nous aider dans cette entreprise. D'autant que, sans renier l'intérêt des recherches prenant comme objet les représentations à l'égard des sports de combat et des arts martiaux (Arthus, Trilles & Menaut, 2000; Brousse & Clément, 1996; Clément, 1994; Trabal & Augustini, 2000), nous souhaitons nous assurer contre un possible « écart entre représentation et action » (Livet & Thévenot, 1994). Nous pensons pouvoir trouver dans la sociologie de l'action organisée les bases d'une grille de lecture qu'il nous appartiendra ensuite de formaliser. Par conséquent, il semble utile de passer brièvement en revue les concepts et théories qui nous paraissent les plus pertinents à cette fin. L'un des concepts clés de « L'Acteur et le Système » (Crozier & Friedberg, 1977) est l'idée d'un acteur capable d'une stratégie et donc porteur d'une rationalité. La notion de « rationalité » telle qu'elle est entendue ici n'a rien à voir avec la lucidité ou la conscience que lui associe le sens commun. Elle trouve sa racine dans la théorie de la « rationalité limitée » (March & Simon, 1964) remettant en cause la vision classique du « one best way » au profit d'une représentation plus réaliste de l'être humain, vu comme « un organisme qui fait des choix, prend des décisions, résout

des problèmes, mais qui ne peut faire qu'une seule chose (ou peu de chose) à la fois, et qui ne peut prêter attention qu'à une petite partie des informations qui sont enregistrées dans sa mémoire et qui lui sont proposées par l'environnement » (p. 11). Elle intègre par conséquent toutes les limitations (cognitives, affectives, culturelles, idéologiques, etc.) que les travaux sur la théorie des choix ont dégagées (Friedberg, 1994). La vision des rapports humains comme médiatisés par des relations de pouvoir constitue un deuxième pilier de notre modèle théorique de référence. Elle implique de chercher à comprendre les enjeux qui mobilisent les différents acteurs, c'est-à-dire « ce que chacun peut espérer gagner ou risque de perdre en engageant ses ressources dans une relation de pouvoir » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 68). Ceux-ci peuvent être de type économique (gagner de l'argent), politique (acquérir du pouvoir) ou symbolique (atteindre une certaine reconnaissance sociale). Les problèmes concrets que les acteurs ont à résoudre peuvent eux-mêmes constituer des enjeux ou objectifs secondaires, pour lesquels il y aurait dès lors compétition (Crozier & Friedberg, 1977). De nombreux attributs ont été classiquement désignés comme des ressources du pouvoir (Bourgeois & Nizet, 1995; Crozier & Friedberg, 1977; Etzioni, 1971; Pfeffer, 1981): la tradition, le charisme, l'expertise, les finances, l'information, les règles, le langage et les symboles. Dans le cas des arts martiaux, il conviendrait sans doute d'y adjoindre la force physique et la hiérarchie affichée des grades (Brousse, 2000). Enfin, le recours à la notion de système d'action concret (SAC) constitue un troisième élément fondamental du modèle. Partant du postulat de l'existence d'un minimum d'ordre derrière l'apparent désordre des stratégies des acteurs d'un champ d'action donné, le processus de recherche est supposé expliquer comment leurs comportements et leurs stratégies à la fois maintiennent le système en action et le modifient constamment. Le tableau 1 illustre notre tentative de formaliser le raisonnement dans une grille de lecture originale. Elle est inspirée de celle proposée par Amblard, Bernoux, Herreros et Livian (1996, 223-229) lors d'un exercice similaire et distingue deux moments particuliers du raisonnement: (1) en premier lieu, il s'agit de définir les limites du système d'action approprié à l'étude d'un problème particulier (dans cette étude, ce dernier correspondait à la régulation de l'opposition avec le partenaire et il semblait nécessaire d'englober les enseignants et les élèves dans l'analyse); (2)

initial en le dédoublant de la façon suivante: (1) identifier et décrire les stratégies mises en œuvre par les membres (féminins et masculins) d'une école d'arts martiaux japonais traditionnels afin de réguler l'opposition sur le tatami; (2) comprendre et expliquer la rationalité sous-tendant ces stratégies. L'évaluation de l'apport de notre grille de lecture pour la compréhension du phénomène étudié peut être considérée comme un objectif secondaire de cette étude de cas.

#### GRILLE DE LECTURE

Premier moment													
<b>%</b> ●	Quel est le système d'action concret ?		Enseignants ?										
<b>%</b> ●	Qui sont les acteurs parties prenantes ?		Elèves ?										
<b>?</b> ۥ	Quel est le problème concret ?												
	Deuxième moment												
<b>%</b> ●	Quelles sont les stratégies des acteurs ?												
<b>%</b> ●	Quels sont les enjeux des acteurs par rapport à la résolution de ce		Economiques ?										
	problème concret ?		Symboliques ?										
			Politiques ?										
			Problèmes concrets										
			eux-mêmes ?										
<b>%</b> ●	Quelles sont les ressources organisationnelles ? Les handicaps ? Les		Règles et rationalité										
	atouts ? Les limites à la rationalité des acteurs ?		légale ?										
			Expertise ?										
			Ressources										
			financières ?										
			Informations ?										
			Langage et symbole?										
			Tradition ?										
			Charisme ?										
			Position ?										
			Ressources										
			physiques ?										
			Grades ?										

en deuxième lieu, il convient d'identifier les stratégies mises en œuvre par les acteurs afin de résoudre le problème qui se pose à eux, puis de tenter de les expliquer au regard des enjeux de la situation, des ressources organisationnelles et des limites qui entravent la rationalité des acteurs. À l'issue de cette modélisation, nous pouvons reformuler notre objectif

#### 3. MÉTHODOLOGIE

#### 3.1. Justification de la méthodologie

Avant d'exposer classiquement les différents aspects de la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche, il nous semble essentiel de souligner les implications du modèle théorique qui vient d'être détaillé, en termes de techniques d'investi-

#### 3.3. Recueil des données

Avant de débuter l'investigation, nous avons informé verbalement les participants des modalités de l'étude. Tous les sujets pressentis ont marqué leur accord pour une collaboration sans réserve. Suivant les recommandations d'experts en matière d'analyse qualitative, nous avons recueilli des données issues de plusieurs sources: (1) observations, (2) entretiens et (3) documents divers.

#### 3.3.1. Observations

Le deuxième auteur s'est livré à une véritable « participation observante » (Wacquant, 2002) pour les besoins de cette étude. Les observations recueillies dans ce cadre étaient consignées dans des mémos (Huberman & Miles, 1991). Nous avons en outre observé et filmé intégralement une séance dans les deux disciplines les plus contrastées en terme d'opposition parmi les trois proposées: l'aïkido et le ninjutsu.

Seize pratiquants (12 hommes et 4 femmes) ont pris part à la séance d'aïkido, tandis que 12 pratiquants, tous des hommes, ont participé à celle de ninjutsu. Cette surreprésentation des hommes reflétait bien la distribution inégale des sexes au sein de l'école. La prise en compte de ces deux séances offrait finalement un panel de participants et de situations assez représentatif de la pratique en vigueur dans l'établissement étudié.

#### 3.3.2. Entretiens

Dans un premier temps, nous avons mené des entretiens semi-structurés (Ess) avec dix sujets choisis parmi les plus réguliers par le deuxième auteur. Ce dernier a tenté de constituer un « échantillon raisonné » (Friedberg, 1994) en « multipliant les perspectives catégorielles et situationnelles présentes dans un espace d'action et en évitant autant que possible de ne

#### CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS ÉTUDIÉS

Sujets	Sexe	Gabarit	Age (ans)	Expérience (ans)	Art martial	Grade	Ess	EdE
Prof	M	Moyen	53	39	aïki-karaté-do	4 <sup>e</sup> Dan	X	
					ninjutsu	3 <sup>e</sup> Dan		
					aïkido	2 <sup>e</sup> Dan		
$\mathbf{A}_1$	M	Lourd	29	15	aïki-karaté-do	3° Dan	X	X
					aïkido	2 <sup>e</sup> Dan		
$A_2$	F	Léger	40	15	aïkido	2 <sup>e</sup> Dan	X	X
$A_3$	M	Moyen	30	16	aïki-karaté-do	2 <sup>e</sup> Dan	X	X
					ninjutsu	1 <sup>er</sup> Dan		
$\mathbf{P}_{1}$	M	Moyen	46	5	aïkido	1 <sup>er</sup> Dan	X	X
$P_4$	F	Léger	60	15	aïki-karaté-do	1 <sup>er</sup> Dan	X	
P <sub>7</sub>	M	Lourd	21	4	ninjutsu	2 <sup>e</sup> Kyu	X	X
$P_8$	M	Moyen	18	2	aïki-karaté-do	2 <sup>e</sup> Kyu	X	
					aïkido	3° Kyu		
$P_9$	M	Moyen	18	1,5	aïki-karaté-do	3° Kyu	X	
					ninjutsu	4 <sup>e</sup> Kyu		
P <sub>10</sub>	F	Moyen	37	1	aïki-karaté-do	3° Kyu	X	
					aïkido	5° Kyu		

dépendre que d'un seul témoignage sur une situation ou un contexte donné » (p. 143). Le résultat de ce processus de sélection est présenté au tableau 2. Les perspectives catégorielles sont ici envisagées en termes (1) de statut hiérarchique (professeur [Prof], assistants [A] et pratiquants [P]), (2) de sexe (masculin [M] et féminin [F]), (3) de gabarit, (4) d'âge, (5) d'expérience, (6) d'arts martiaux pratiqués et (7) de grades. D'une durée approximative de 30 minutes, ces entretiens semi-structurés ont été réalisés dans les locaux mêmes de l'école, dans le bureau d'un des chercheurs ou au domicile des sujets, à la meilleure convenance de ces derniers. À l'issue des deux séances filmées, cinq des dix sujets (tableau 2) ont participé à un entretien d'explicitation (EdE) (Vermersch, 1994). D'une durée approximative de 20 minutes, ceux-ci visaient à obtenir des verbalisations relatant dans le détail le déroulement d'actes particuliers que nous avions repérés en observant les séances et qui faisaient écho à des informations recueillies lors des entretiens semi-structurés. Les entretiens d'explicitation se sont déroulés dans un petit local attenant au dojo ou au domicile des sujets, à leur meilleure convenance. Enfin, afin d'obtenir un point de référence sur l'organisation de ces pratiques dans les fédérations, nous avons interviewé le conseiller technique en charge des sports de combat et arts martiaux à la Direction Générale du Sport de la Communauté française de Belgique. Une restitution des résultats de l'analyse aux participants a clôturé cette étape de recueil des données. Elle s'est déroulée collectivement et les commentaires des sujets ont été enregistrés.

#### 3.3.3. Documents divers

À partir des données résultant de nos observations et entretiens, il nous a été possible d'ajouter quelques données secondaires: le dépliant publicitaire de l'établissement, son site Internet, les documents d'accueil fournis aux nouveaux membres, les huit ouvrages écrits par le professeur ainsi que l'enregistrement d'un débat télévisé diffusé par la chaîne publique de la Communauté française de Belgique (R.T.B.F.). Il s'agissait d'un écran

témoin sur les arts martiaux auquel le professeur et le conseiller technique avaient participé.

#### 3.4. Analyse des données

#### 3.4.1. Observations

Les mémos résultant de la participation observante ont été utilisés tels quels afin d'élaborer les premières hypothèses et d'alimenter le questionnement lors des entretiens semi-structurés. Les enregistrements vidéo de séances ont été analysés déductivement afin de valider les verbalisations obtenues lors des entretiens d'explicitation.

#### 3.4.2. Entretiens

Les entretiens semi-structurés ont été analysés de manière inductive en se basant sur ce qu'exprimaient les sujets pour créer des catégories (codes) cernant au mieux leurs propos. Conformément au procédé de codage préconisé par Huberman et Miles (1991), ces catégories étaient ensuite regroupées en catégories plus générales (méta-codes) sur base de leurs propriétés communes. Les fidélités inter- et intra-analyste ont été évaluées à l'aide du calcul du pourcentage d'accord selon Bellack. La première a été calculée sur base de 50 propositions analysées indépendamment par le chercheur et un observateur externe. La seconde a été déterminée après deux analyses successives et espacées d'une semaine d'un même extrait d'interview. Le résultat de ce contrôle respecte les critères requis puisque les pourcentages d'accords atteignent respectivement 90 % et 88 %. Le traitement des données extraites des entretiens d'explicitation a revêtu un caractère nettement plus déductif. Il consistait essentiellement à reclasser les verbalisations pertinentes des sujets dans un schéma illustrant dans le détail comment ces derniers s'y prenaient pour résoudre un problème concret particulier (cf. Lenzen, 2003). Enfin, les données recueillies lors de la confrontation des acteurs avec les résultats de nos analyses ont également fait l'objet d'un traitement déductif, limité à la confirmation ou l'infirmation des hypothèses et interprétations émises lors des phases précédentes.

gation. L'analyse stratégique (Crozier & Friedberg, 1977) est avant tout une méthode, une heuristique dont la principale caractéristique est une posture intellectuelle d'induction. Elle cherche à reconstruire de l'intérieur la logique et les propriétés contingentes d'un ordre local, privilégiant pour ce faire des méthodes qualitatives et l'entretien semi-structuré comme instrument d'investigation (Friedberg, 1994). Cette forme classique d'entretien repose généralement sur un schéma qui définit les principaux thèmes à explorer et prévoit éventuellement certaines questions (De Landsheere, 1976). Notre grille de lecture fournit ce cadre conceptuel, mais ne s'y limite pas. Mettre le concept de stratégie au premier plan, c'est en effet accorder autant d'importance à la description des actes et à leur déroulement qu'aux « verbalisations sur les représentations, les croyances, etc. propres aux sociologues » (Vermersch, 2003, p. 28). C'est la raison pour laquelle nous avons développé une approche mixte ancrée à la fois dans l'analyse stratégique et la psychophénoménologie (Lenzen, 2003).

#### 3.2. Caractéristiques du site

L'école d'arts martiaux faisant l'objet de cette étude de cas fonctionne depuis plus de 25 ans. Elle affiche clairement sa volonté d'enseigner les techniques martiales dans l'esprit originel du « budo », comme voies philosophiques de l'accomplissement personnel. Cette caractéristique la rattache à un courant « traditionaliste » qui devient relativement marginal dans le paysage sportif actuel. Le « dojo » (« salle d'étude de la voie ») de 220 m² environ est de conception traditionnelle et accueille dix cours d'arts martiaux japonais par semaine (six cours adultes d'1 h 30 et quatre cours enfants d'1 h). Les arts martiaux enseignés sont respectivement dénommés « aïkikaraté-do », aïkido » et « ninjutsu ». Ils sont décrits comme suit dans le dépliant publicitaire de l'établissement:

« Cours sans brutalité stérile ni esprit de compétition.

Aïkido: Décontraction, élégance et harmonie.

Aïki-Karaté-Do: Attaques puissantes, amples et fluides avec projections et ame-

nées au sol souples. Kata traditionnels de l'école Shotokaï et kata avec partenaires.

Ninjutsu: Synthèse de techniques martiales, franchissement d'obstacles, endurance...»

Deux séances hebdomadaires constituent le programme habituel des adeptes d'une discipline, mais il n'est pas rare de retrouver des personnes pratiquant deux disciplines martiales parmi celles proposées, voire les trois. Le travail en couples constitue l'essentiel de ces séances, certaines d'entre elles se clôturant parfois par un randori. Décrit par Dampenon (2000) comme un « combat d'entraînement libre où le but est l'assimilation des techniques, l'amélioration et l'ajustement des sensations et la mise en place de stratégies de combat » (p. 292), le randori est ici dénué de toute vocation compétitive. Le terme « combat » paraît dès lors peu approprié pour le qualifier dans ce contexte et il conviendrait plutôt de parler d'« exercice de synthèse libre ». Le directeur technique assure tous les cours. Il est assisté de quelques ceintures noires parmi la cinquantaine qu'il a formées et est appelé « Senseï » (« professeur »). Avec son premier assistant (A<sub>1</sub>), il est propriétaire des infrastructures. Son épouse (A<sub>2</sub>) est très impliquée dans le cours d'aïkido, même si elle ne se reconnaît pas le statut d'assistante que d'aucun lui attribue. Au moment de l'étude, l'école était fréquentée par 124 pratiquants abonnés et en règle d'assurance, dont 52 enfants. Les membres, des deux sexes, étaient âgés de 5 à 65 ans et le groupe présentait un caractère pluriethnique. Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes exclusivement intéressés aux pratiquants adultes. L'organisation de l'école et de son système d'enseignement repose sur le traditionnel système de grades, symbolisés par des ceintures de couleurs différentes. Précisons que les « kyu » (« grades ») sont attribués en ordre décroissant (le 6e kyu correspond à la ceinture blanche et le 1er kyu à la ceinture marron) tandis que les « dan » (« niveaux ») sont attribués en ordre croissant à partir de la ceinture noire qui vaut un dan.

#### 3.4.3. Documents divers

De la même façon, ces sources ont été analysées déductivement afin de confirmer ou infirmer les hypothèses qui émergeaient dans les premiers moments de l'investigation.

#### 3.5. Validation de la recherche

La validité de cette recherche repose sur deux processus communément cités dans la littérature: la triangulation (LeCompte & Goetz, 1982; McCall & Simmons, 1969; Patton, 1990) et la restitution des résultats des observations aux acteurs (Friedberg, 1994; Locke, 1989). D'après Griffin et Templin (1989), le premier de ces deux moyens recouvre essentiellement trois stratégies que le chercheur qualitatif est invité à mettre en œuvre: (1) utiliser au minimum deux techniques différentes pour obtenir des données; (2) observer et interroger plusieurs participants en vue d'obtenir un regard croisé sur une même situation : et (3) recourir à plusieurs observateurs et/ou interviewers afin de recueillir des données sur un même site. La description de l'approche que nous avons suivie témoigne de notre respect de ces principes de triangulation et de restitution des résultats.

#### 4. RÉSULTATS

### 4.1. Une régulation de contrôle teintée d'idéalisme

La régulation de contrôle exercée par le professeur sur le déroulement du travail technique et du randori s'exerce avant tout au travers d'un discours quelque peu ésotérique. L'enseignant tente d'inculquer à ses élèves sa propre philosophie des arts martiaux, fruit d'une pratique personnelle longue de plus de trente ans, de ses nombreuses lectures et de ses rencontres avec des maîtres japonais. La comparaison entre les trois extraits suivants atteste que le message passe, mais que les élèves mesurent l'écart qui existe entre ce qu'ils vivent sur le tatami et les idéaux prônés par le professeur:

« Pour nous, la relation n'est pas importante pour arriver à un but matérialiste, par exemple gagner une compétition, une coupe, etc. Non, le but, c'est la relation. Et le sport ou la pratique sur le tatami n'est qu'un moyen pour améliorer cette relation. » (Ess de Prof)

« C'est ce qu'il (Prof) veut arriver à faire dans la vie courante mais lui avec le karaté: une harmonie, une harmonie avec l'autre dans le combat... Mais ça, je ne sais pas si on y arrivera. Mais lui, c'est ce qu'il recherche. » (Ess de  $P_{4}$ )

« On ne voit pas toujours ce qu'il (Prof) veut faire, pourquoi d'une semaine à l'autre on change certains trucs... » (Ess de P<sub>10</sub>)

La prise en compte des interventions émises par l'enseignant durant les séances d'arts martiaux renforce l'idée d'une régulation de contrôle peu palpable, reposant davantage sur la négation des référents culturels dominants (compétition, autodéfense, etc.) que sur l'énonciation de règles formelles. La façon dont le professeur a introduit le randori qui clôturait la séance d'aïkido à laquelle nous avons assisté illustre bien cette constatation:

« Et maintenant, randori! Alors randori, ce n'est pas n'importe quoi et ce n'est surtout pas combat de rue, ça va? »

Quelques initiatives plus concrètes sont néanmoins prises par le professeur et son premier assistant afin d'uniformiser un tant soit peu les niveaux de pratique dans les différents cours. Les extraits suivants montrent que ce sont surtout les différences liées à l'âge et aux capacités physiques qui entraînent ces réactions plus pragmatiques:

- « En dessous de quatorze ans, c'est vrai qu'il y a bien sûr des différences de taille, des différences de poids mais parfois aussi des différences de concentration. (...) Ça pose quelques fois des problèmes mais au bout de quelque temps, les parents nous font confiance et comprennent qu'il vaudrait mieux qu'il (leur enfant) aille au cours junior, donc ça se passe fort bien. » (Ess de Prof)
- « Il y en a de temps en temps l'un ou l'autre qui n'est pas tellement à sa place dans le cadre du cours de ninjutsu. C'est le cours le plus physique où là, c'est chaque fois un peu délicat de dire: "Écoutez, vous savez, en ninjutsu..."
  - Et comment cela se passe-t-il alors?
- Et bien, on reprécise les spécificités propres à chaque cours et on leur fait prendre conscience que... » (Ess de A<sub>1</sub>)

« Vu que je ne participe pas aux autres cours, je ne peux pas voir qui est passé de l'un à l'autre. Mais c'est vrai que par exemple, il y a une fille qui a dû passer parce qu'elle a un problème de hanche et c'est un peu trop dur pour elle. » (Ess de P<sub>7</sub>)

Si on la compare à celle des élèves, la vision qu'a le professeur des conséquences de la mixité sur le tatami semble quelque peu idyllique dans la mesure où elle ignore la différence de gabarit qui en résulte le plus souvent :

- « La mixité dans le cadre des cours ne pose aucun problème ?
- Non, vraiment pas, c'est magnifique de ce point de vue-là. (...) En général, c'est un aspect sur lequel c'est plutôt une réussite, me semble-t-il. (...) Je pense que quand il y a des dames, ça prouve justement que l'on n'est pas dans une pratique rustre et dénuée de sens. » (Ess de Prof)
- « Cette mixité ne pose jamais problème?
- Si, ça peut poser problème dans la mesure où moi, je vous dis, moi j'ai travaillé avec des personnes qui faisaient 30 kg de plus que moi. Pour certains mouvements, il est évident que j'ai plus de difficultés qu'eux. » (Ess de A<sub>2</sub>)

Le système de rotation que le professeur a généralisé lors du travail technique, amenant tous les élèves à se rencontrer, est d'ailleurs très révélateur du peu de cas qu'il fait des différences de sexe, quand bien même cette systématisation de la mixité apparaît comme une hérésie aux yeux de Cadière et Trilles (1998, cités par Arthus, Trilles & Menaut, 2000), mais également des différences de poids. Ce dernier paramètre est particulièrement important à considérer dans la mesure où l'inquiétude explicite des pratiquants de l'école quant à leur sécurité physique, similaire à celle exprimée par les lycéennes dans l'étude de Arthus et al. (2000), n'est pas l'apanage des femmes comme le confirment les trois extraits suivants:

« ...mais ils ne se rendent pas compte. Quand vous projetez quelqu'un et que vous venez de travailler avec quelqu'un de votre poids puis que vous prenez quelqu'un de 30 kg de moins que vous après, ce n'est pas nécessairement évident, le passage. » (Ess de A<sub>2</sub>)

« Ben disons que... vis-à-vis de certains pratiquants, je me méfie un petit peu. Je suis quelqu'un de très calme, de... Je n'aime pas de faire mal, je n'aime pas d'avoir mal non plus. Et je pense que de ce côté-là, ... » (EdE de P<sub>1</sub>)

« On se méfie un peu plus parce qu'on sait que c'est plus concret avec lui  $(A_1)$  on est plus sûr de recevoir des coups parce que... il ne nous frappe jamais, mais quand même, des frottements, des petits coups sur l'épaule... » (Ess de  $P_9$ )

Comme on le voit, le contexte est propice à l'émergence d'une régulation autonome, qui prend la forme de stratégies différentes selon le sexe des pratiquants qui les mettent en œuvre.

### 4.2. Des stratégies différentes selon le sexe

## 4.2.1. Le caractère explicite des stratégies féminines

Sur le tatami, les pratiquantes craignant pour leur intégrité corporelle n'hésitent pas à utiliser leur statut de femme comme une ressource, dans des négociations tout à fait ouvertes et explicites avec leurs partenaires masculins. Les extraits suivants illustrent cette stratégie:

- « Il essayait d'aller plus vite que tout le monde, de me surprendre. Il essayait de m'avoir, alors je lui dis: "C., qu'est-ce que tu cherches? À me faire mal? T'es plus fort que moi, je le sais bien et tu vas plus vite que moi, alors fais attention. Tu vas me faire mal, et après?". Alors, il s'est calmé. » (Ess de  $P_4$ )
- « Et ils tiennent compte du fait que vous êtes une femme?
- S'ils n'en tiennent pas compte, je leur signale. Je leur dis gentiment.
  - Ça arrive?
- Ben oui. Moi je blague à ce momentlà. Je leur dis que je suis une chose fragile et délicate. Et bon, ça passe bien. (...) Et là, c'est peut-être l'avantage d'être une femme aussi. Je ne vois pas R. (un pratiquant dont il venait d'être question), s'il avait affaire à quelqu'un de très sec, très dur, qui ferait très mal... qu'il pourrait dire... qu'il ferait ça de la même façon. » (Ess de A<sub>2</sub>)

L'enregistrement vidéo de la séance d'aïkido nous a permis de vérifier la concrétisation de cette stratégie. Lors du randori final, nous avons en effet constaté que A2 tentait de modérer les ardeurs de A<sub>1</sub> en lui répétant à plusieurs reprises: « Doucement! ». L'observation de cette séance a également fait ressortir une autre stratégie utilisée par l'épouse du professeur lors du travail technique. Jugeant son handicap de poids trop conséquent, cette dernière a refusé de réaliser l'exercice prescrit, pour se consacrer à l'encadrement des ceintures inférieures. A posteriori, elle a légitimé son attitude par les risques de blessure qu'elle encourait, mais surtout qu'elle faisait encourir à ses partenaires:

- « Et bon, comme... comme mes partenaires, ils font au moins 20 kg de plus que moi minimum (rire), ceux qui étaient là hier, ben euh...
  - Vous préférez...?
- Je... Je leur... Non seulement je risque de me faire mal, mais je risque de leur faire mal aussi... » (EdE de A<sub>2</sub>)

Sa relation maritale avec l'enseignant doit évidemment être considérée comme un atout dans le succès de cette stratégie de refus et, en l'absence d'éléments supplémentaires, nous ne pouvons catégoriser cette seconde stratégie ni en fonction de la distinction Homme-Femme, ni en fonction de la distinction Lourd-Léger.

## 4.2.2. Le caractère tacite des stratégies masculines

Les stratégies que les pratiquants masculins mettent en œuvre afin de préserver leur intégrité physique prennent une forme nettement plus tacite. En observant les enregistrements vidéo des deux séances et en menant des entretiens avec le troisième assistant et l'épouse du professeur, nous avons eu la confirmation de l'existence de stratégies d'évitement qui avaient été mises en évidence par la participation observante. Consistant à courtcircuiter les rotations lors des changements de partenaire, ces stratégies visaient essentiellement les deux assistants masculins, comme en témoignent les extraits suivants:

- « Il y a quelque chose que j'ai remarqué depuis un petit moment: beaucoup de personnes est-ce moi? elles ne veulent pas travailler avec moi, et même avec  $A_I$ . (...)
- Cela se manifeste comment d'éviter? Comment cela se passe-t-il? Il y a des rotations, des choses comme ça?
- Ça dépend, quand bien sûr on dit: "Le dernier passe devant!", là il n'y a vraiment pas le choix... et quand même, parfois c'est brouillé. Mais alors quand ils sont en nombre impair et que je me retire pour assister, on voit bien en eux un petit sourire qui se passe, ils se disent : "Tant mieux!" ou quoi. » (Ess de A<sub>3</sub>)
- « Je sais que parfois,  $A_I$  fait peur à certaines ceintures inférieures.
- Et comment est-ce qu'ils réagissent alors?
- Ben, quand on choisit le partenaire, parfois il y en a qui l'évitent. » (Ess de A<sub>2</sub>)

La formation des groupes pour le randori est également l'occasion pour certains pratiquants d'éviter tacitement la confrontation avec les pratiquants les plus rugueux, ainsi que le montre l'extrait suivant:

- « Ben moi, je regarde au départ qui est comme ceinture noire...
- Et aujourd'hui, qu'est-ce que tu as vu à ce sujet-là?
- Ben, à ce sujet-là, je me suis décidé pour un groupe plutôt que...
  - C'est ça. Donc tu es allé...
  - Je suis allé de ce côté-là.
  - Tu es allé de ce côté-là.
- Pour aller retrouver les autres pratiquants.
- En leur parlant? Comment est-ce que tu as procédé?
  - Plutôt par gestes, je pense.
  - Par gestes?
- Oui. Je pense. Ou un regard, ou un geste... "Viens ici"...
  - Donc ça se fait plutôt de manière...
  - Je ne sais pas.
  - ...Implicite, je vais dire.
- Oui, implicite plutôt, oui. Intime peutêtre, je vais dire. » (EdE de P<sub>1</sub>)

Dans les deux cas (travail technique et randori), les stratégies d'évitement des hommes traduisent un même souci de discrétion, à l'opposé des négociations explicites entreprises par les femmes.

#### 4.3. Discussion

L'école d'arts martiaux qui a fait l'objet de cette étude de cas correspond bien à un système d'action concret (SAC) au sens où l'entendent Crozier et Friedberg (1977), c'est-à-dire un ensemble humain structuré, composé de membres qui y développent des stratégies particulières afin de résoudre problèmes concrets quotidiens. L'analyse centrée sur le problème plus particulier de la régulation de l'opposition sur le tatami a fait émerger un enjeu sécuritaire non négligeable dans le chef de certains pratiquants. En raison du rejet des catégories de poids, la perception d'un rapport de force défavorable (Arthus et al., 2000) constitue un premier élément explicatif des craintes exprimées par des pratiquants plus légers, au premier rang desquels figure l'épouse du professeur. Une construction progressive des connaissances relatives au mode opératoire du partenaire (au sens d'adversaire non compétitif), similaire à celle qui s'opère dans les sports de raquette (Sève, Durand, Saury & Avanzini, 1999; Sève, Saury, Theureau & Durand, 2002), semble également être à l'œuvre dans la pratique martiale. Cette forme particulière d'apprentissage expliquerait en grande partie les réticences exprimées par certains à l'encontre du premier assistant:

«  $Il~(A_1)$  force parfois les chutes et j'ai eu assez mal une fois qu'on devait projeter l'autre. (...) Je ne comprenais pas pourquoi et puis, quand j'ai chuté comme il le voulait, il a arrêté de le faire de plus en plus fort... » (Ess de  $P_0$ )

Le professeur semble peu conscient de cet enjeu sécuritaire qui anime certains de ses élèves. La régulation de contrôle (Reynaud, 1995) qu'il exerce sur l'opposition des partenaires, tant en situation de travail technique que dans le randori, s'avère dès lors insuffisante pour rencontrer les intérêts des pratiquants insécurisés. Ces derniers résolvent donc le problème à leur façon, en créant des précédents, en créant leurs propres règles (Reynaud & Reynaud, 1994). C'est ici, dans la nature même de cette régulation autonome (Reynaud,

1995), que le sexe apparaît exercer l'influence la plus marquante. Les stratégies des femmes prennent en effet l'apparence de négociations explicites, au contraire de celles de leurs homologues masculins qui revêtent une forme nettement plus tacite, plus implicite. Cette différence peut être interprétée au regard d'un autre enjeu de l'opposition sur le tatami: l'affirmation de soi (Arthus et al., 2000; Reynès & Lorant, 2003). Les stéréotypes sociaux en matière de sport, qui naturalisent encore le Masculin-Féminin (Lefevre, Fémérias & Roland, 2001), constituent paradoxalement une ressource pour les femmes au moment de négocier l'intensité de l'opposition dans l'affrontement mixte. Elles usent donc de « stratégies de légitimation » particulièrement pertinentes car s'appuyant sur les représentations de leurs partenaires (Bourgeois & Nizet, 1995). En revanche, les hommes, préoccupés par l'affirmation d'un statut sexuel masculin et la démonstration de compétences qui semble y participer (Ashford, Biddle & Goudas, 1993; Li, Harmer & Acock, 1996), ont tendance à fuir les situations dans lesquelles il leur serait très difficile d'en faire la preuve. Ils usent donc de stratégies d'évitement qui ne mettent pas en péril ce second enjeu intrinsèquement lié au sexe masculin, lequel agit en somme comme une véritable limitation culturelle à leur rationalité d'acteur (Friedberg, 1994).

#### 5. CONCLUSIONS

Notre modèle de recherche ne nous autorise bien évidemment pas à prétendre à une quelconque généralisation de nos résultats. En revanche, conformément aux concepts théoriques de Yin (1990), nous pouvons raisonnablement envisager de les exploiter afin d'ébaucher des hypothèses : (1) des acteurs sportifs soumis à une régulation de contrôle ne rencontrant pas leurs intérêts développeraient parallèlement une régulation autonome leur permettant de satisfaire leurs enjeux; (2) sur le tatami, des individus masculins, animés par un enjeu sécuritaire et disposant de peu de ressources susceptibles de le satisfaire, privilégieraient des stratégies d'évitement qui ne mettent pas pour autant en péril l'enjeu symbolique de préservation de leur statut sexuel; (3) dans l'affrontement mixte, des femmes animées par ce même enjeu sécuritaire adopteraient plutôt des stratégies de légitimation qui s'appuient explicitement sur leur statut sexuel; et (4) les stratégies mises en place par les pratiquants passeraient inaperçues aux yeux des responsables. Ces hypothèses devraient être vérifiées tant dans d'autres écoles d'arts martiaux fonctionnant sur le même mode traditionnel que dans d'autres contextes où la présence d'une opposition peut être percue comme une menace pour l'intégrité physique. La multiplication de ce type d'analyse constitue en effet la seule possibilité d'identifier les éventuels facteurs qui influencent la nature des stratégies d'acteurs en situation d'opposition. Finalement, au regard des résultats obtenus, nous estimons pouvoir évaluer positivement l'apport qu'a constitué notre grille de lecture pour la compréhension des mécanismes qui régulent l'opposition avec le partenaire dans une école d'arts martiaux japonais traditionnels.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. & Livian, Y.-F. (1996). Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Paris, Seuil.

Arthus, D., Trilles, F. & Menaut, A. (2000). Enseignement mixte et représentations: L'exemple du judo. in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 131-144.

Ashford, B., Biddle, S. & Goudas, M. (1993). Participation in community sports centres: motives and predictors of enjoyment. *Journal of Sports Sciences*, 11(3), 249-256.

Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris, Seuil.

Bourgeois, E. & Nizet, J. (1995). *Pression et légitimation*. Paris, PUF.

Brousse, M. (2000). L'historiographie des « arts martiaux ». in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 21-34.

Brousse, M. & Clément, J.-P. (1996). Le judo en France. Implantation de la méthode japonaise. In T. Terret (Ed.), *Histoire des sports*. Paris, L'Harmattan, 135-158.

Cadière, R. & Trilles, F. (1998). Analyse du judo et propositions pour la pratique de son enseignement. Paris, Éditions Revue EPS.

Calmet, M. (2000). Judo: La notion plurielle d'équilibre. in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 275-282.

Clément, J.-P. (1984). Les catégories de poids en sport de combat: éthique sportive et ethos de classe. in *Anthropologie des techniques du corps. Actes du colloque international organisé par la revue STAPS*, Paris, AFRAPS/LANTAPS, 283-290.

Clément, J.-P. (1994). La représentation des groupes sociaux et ses enjeux dans le développement du sport. In J.-P. Clément, J. Defrance & C. Pociello (Eds.), *Sport et pouvoirs au xx*° *siècle*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 53-104.

Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système. Paris, Seuil.

Dampenon, M.-E. (2000). Enseigner du ju-jitsu à une classe de quatrième filles. in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 283-294.

De Landsheere, G. (1976). *Introduction* à la recherche en éducation (4° éd.). Liège, Georges Thones.

Duda, J.-L., Olson, L.K. & Templin, T.J. (1991). The relationship of task and ego orientation to sportsmanship attitudes and the perceived legitimacy of injurious acts. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 62(1), 79-87.

Etzioni, A. (1971). Les organisations modernes. Gembloux, Éditions Duculot.

Flood, S.E. & Hellstedt, J.-C. (1991). Gender differences in motivation for intercollegiate athletic participation. *Journal of Sport Behavior*, 14(3), 159-167.

Frédéric, L. (1988). *Dictionnaire des arts martiaux*. Paris, Éditions du Felin.

Friedberg, E. (1994). Le raisonnement stratégique comme méthode d'analyse et comme outil d'intervention, in F. Pavé (Ed.), L'analyse stratégique. Colloque de Cerisy. Paris, Seuil, 135-152.

Gernigon, C. & Le Bars, H. (2000). Achievements goals in aikido and judo: A comparative study among beginner and experienced practitioners. *Journal of Applied Sport Psychology*, 12(2), 168-179.

Griffin, P. & Templin, T.J. (1989). An overview of qualitative research. in P.W. Darst, D.B. Zakrajsek & V.H. Mancini (Eds.), *Analyzing physical education and sport instruction (Second ed.)*. Champaign, IL, Human Kinetics Books, 399-409.

Herrigel, E. (1998). *Le Zen dans l'art chevaleresque du tir à l'arc*. Paris, Éditions Devry.

Huberman, A.M. & Miles, M.B. (1991). Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes. Bruxelles, De Boeck Université.

Jeu, B. (1987). *Analyse du sport*. Paris, PUF.

Koivula, N. (1999). Sport participation: differences in motivation and actual participation due to gender typing. *Journal of Sport Behavior*, 22(3), 360-380.

Kuty, O. (1998). La négociation des valeurs. Introduction à la sociologie. Bruxelles, De Boeck Université.

LeCompte, M.D. & Goetz, J.-P. (1982). Problems of reliability and validity in educational research. *Review of Educational Research*, 52 (1), 31-60.

Lefevre, B., Féménias, D. & Roland, P. (2001). Jeux de genre en danse contemporaine et en rugby. *Science et motricité*, 43-44, 137.

Lenzen, B. (2003). Interroger la rationalité des acteurs de la relation entraîneur-sportif. *Expliciter*, 51, 1-6.

Li, F., Harmer, P. & Acock, A. (1996). The task and ego orientation questionnaire. Construct equivalence and mean differences across gender. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 67(2), 228-238.

Livet, P. & Thévenot, L. (1994). Les catégories de l'action collective. in A. Orléan (Ed.), *Analyse économique des conventions*. Paris, PUF, 139-167.

Locke, L.F. (1989). Qualitative research as a form of scientific inquiry in sport and physical education. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 60 (1), 1-20.

March, J.-G. & Simon, H.A. (1964). *Les organisations*. Paris, Dunod.

McCall, G.J. & Simmons, J.-L. (1969). *Issues in participant observation*. Reading, MA, Addison Wesley.

Patton, M.Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods (Second ed.)*. Newbury Park, CA, Sage.

Pfeffer, J. (1981). *Power in Organisations*. Marshfield, MA, Pitman Publishing Inc.

Reynaud, E. & Reynaud, J.-D. (1994). La régulation conjointe et ses dérégulations. *Le Travail Humain*, 57(3), 227-238.

Reynaud, J.-D. (1995). *Le conflit, la négociation et la règle*. Toulouse, Octarès.

Reynès, E. & Lorant, J. (2003). Judo, agressivité et maîtrise de la colère: étude longitudinale chez des enfants de 8 ans. *STAPS*, 60, 93-105.

Sève, C., Durand, M., Saury, J. & Avanzini, G. (1999). L'analyse de l'activité de pongistes de haut niveau en compétition. *Science et motricité*, 38-39, 125-126.

Sève, C., Saury, J., Theureau, J. & Durand, M. (2002). La construction de connaissances chez des sportifs de haut niveau lors d'une interaction compétitive. *Le Travail Humain*, 65(2), 159-190.

Summerfield, K. & White, A. (1989). Korfball: a model of egalitarianism? *Sociology of Sport Journal*, 6(2), 144-151.

Terrisse, A. (2000). Epistémologie de la recherche clinique en sports de combat. in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 95-106.

Trabal, P. & Augustini, M. (2000). L'évolution de l'image du karaté sous l'effet de sa pratique. in A. Terrisse (Ed.), *Recherches en sports de combat et arts martiaux*. Paris, Éditions Revue EPS, 63-70.

Tucker, L.W. & Parks, J.-B. (2001). Effects of gender and sport type on intercollegiate athletes' perception of the legitimacy of agressive behaviors in sport. *Sociology of Sport Journal*, 18(4), 403-413.

Vermersch, P. (1994). L'entretien d'explicitation. Paris, ESF.

Vermersch, P. (2003). Des origines de l'entretien d'explicitation aux questions transversales à tout recueil de verbalisations a posteriori. *Expliciter*, 50, 16-35.